

Entre Grand Emprunt et réduction des avantages fiscaux dans le cadre de la loi de Finances 2011 : quel avenir pour l'innovation en France ?

Alors que le Gouvernement s'est engagé dans le cadre du Grand Emprunt à investir massivement et durablement dans des projets scientifiques et technologiques innovants qui seront à terme source de croissance et de progrès pour l'ensemble de l'économie, la loi de Finances 2011 votée par l'Assemblée nationale a quant à elle confirmé l'important "coup de rabot" qui pesait sur le financement public de l'innovation (Crédit d'Impôt Recherche, statut Jeune Entreprise Innovante, ISF-PME...).

Dans ce contexte, quatre acteurs clés de l'innovation et de son financement prennent la parole et décryptent ces mesures qui conditionnent l'avenir de l'innovation en France.

Ils s'appellent Sogedev, France Angels, Erdyn et Axelera. Le premier est un cabinet de conseil en financement public pour l'innovation, le deuxième une fédération nationale de réseaux de Business Angels, le troisième un cabinet de conseil en innovation et le dernier un pôle de compétitivité. Leur dénominateur commun : la promotion de l'innovation ou de son financement public et privé.

Thomas Gross et Charles-Edouard de Cazalet, co-fondateurs de Sogedev



Mesure fiscale créée en 1983, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) a pour but de baisser le coût des opérations de R&D des entreprises afin d'accroître leur compétitivité. Dans quelles proportions cette mesure a-t-elle subi des « coups de rabots » ?

« Dans le cadre de la nouvelle loi de Finances 2011, le CIR va compter deux principaux aménagements. D'une part, il sera moins avantageux pour les primo-accédants car les taux de 50% la première année et 40% la seconde année, vont respectivement être ramenés à 40% et 35% au 1^{er} janvier 2012. D'autre part, à partir de cette même date, les dépenses de sous-traitance seront retenues dans l'assiette du CIR dans la limite de trois fois le montant total des autres dépenses de R&D éligibles et dans la limite du plafond déjà mis en place. Par ailleurs, les frais de fonctionnement inclus dans l'assiette des dépenses du CIR sont également revus à la baisse à 50% (contre 75%) pour les dépenses de personnel. Enfin, les entreprises ne vont plus pouvoir bénéficier du remboursement immédiat du CIR qui sera désormais uniquement réservé aux PME répondant à des critères très précis », explique Charles-Edouard de Cazalet.

Selon vous, quelles vont être les conséquences des aménagements du CIR sur la capacité d'innovation des PME ?

« La réforme du CIR dans le cadre de la loi de Finances 2011 est symbolique puisqu'elle devrait permettre à l'Etat d'économiser seulement 100 millions d'euros sur les 2,1 milliards d'euros représentés par le dispositif, mais elle s'avère très dommageable pour les entreprises innovantes car ce manque à gagner risque de les freiner dans leur effort de R&D. En effet, ces nouveaux aménagements rendent le dispositif encore plus complexe et peuvent dissuader les entreprises, qui hésitent encore à déclarer le CIR alors que cette mesure leur est dédiée ! D'autre part, ces modifications pénalisent les entreprises primo-accédantes, mais également les PME qui investissent régulièrement en R&D ! », précise-t-il.

Les avantages sociaux et fiscaux liés au statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) ont-ils été épargnés par cette nouvelle loi de Finances ?

« Il existe une contradiction entre d'une part, la volonté gouvernementale de voir les PME innovantes se développer, et d'autre part les mesures adoptées dans le cadre de la nouvelle loi de Finances 2011 »
Thomas Gross

« Malheureusement, non. La loi de Finances 2011 prévoit deux principaux aménagements dans l'application de ce statut qui, pour rappel, a été mis en place en 2004 afin d'apporter un soutien significatif à des jeunes entreprises très actives en R&D au travers d'exonérations sociales et d'allègements fiscaux tout au long de leurs 8 premières années d'existence. Or, dans le cadre de la nouvelle loi de Finances, le mode de calcul des exonérations sur les cotisations URSSAF sera désormais dégressif dès la cinquième année d'existence de l'entreprise et un plafonnement des exonérations de charges sera également introduit dans le calcul », déplore Thomas Gross, avant de conclure :

« La refonte du volet social du statut JEI, qui a pour objectif de réaliser une économie budgétaire de 57 millions d'euros dès 2011, pénalise les JEI dont l'effort de recherche est important alors que leur stabilité financière reste très fragile. On peut également dire qu'il existe une contradiction entre d'une part, la volonté gouvernementale de voir les PME et les ETI se développer, et d'autre part les mesures adoptées. Le développement des PME dépend de leur capacité à s'appuyer sur une base solide. Or, avec l'ensemble de ces mesures, le renforcement en fonds propres risque d'être directement impacté ».

Philippe Gluntz, Président de France Angels



Indéniablement, la réduction de l'ISF en cas d'investissements au sein de PME a permis de développer le nombre de Business Angels en France. Mais alors que, dans le cadre de la nouvelle loi de Finances, les députés ont voté un amendement qui prévoit notamment d'abaisser le taux de réduction ISF de 75 % à 50 %, quelles pourraient être les conséquences de cette évolution sur l'activité des Business Angels et donc sur la création d'entreprise et l'innovation en France ?

« Le financement et l'accompagnement de la création d'entreprises à fort potentiel de croissance est un enjeu majeur pour une politique d'innovation qui est une des priorités affichées pour notre économie. Le stade crucial de l'amorçage et du premier développement sont particulièrement risqués et seuls des leviers fiscaux puissants et bien calibrés peuvent permettre d'attirer des fonds d'investisseurs individuels privés dans ces sociétés. Ainsi depuis la mise en place de la loi TEPA en 2007, plus d'un milliard d'euros ont été investis dans ces PME dont 200 millions à eux seuls par les entrepreneurs-investisseurs individuels ou 'Business Angels', membres de France Angels. Sur cette période, on notera une accélération des montants investis par un nombre de Business Angels en croissance de 25% par an, alors que dans le même temps, le Capital Risque diminuait son investissement dans l'amorçage de 25% à moins de 15% du total du Capital Investissement ! Cette accélération est la preuve d'une dynamique nouvelle qui permet à la France de commencer à combler une partie de son retard dans le développement d'un capitalisme de proximité. Au moment où le Gouvernement va réformer en profondeur la fiscalité du Patrimoine, en envisageant en particulier la disparition ou la diminution sensible de l'ISF, nous souhaitons attirer l'attention sur les conséquences graves que pourrait avoir la suppression des dispositions de la loi TEPA concernant l'investissement dans les PME sur le financement de l'amorçage par les Business Angels. Bien que la défiscalisation soit loin d'être la motivation principale d'investissement des Business Angels, il nous paraît fondamental de continuer à appuyer ces investissements à très haut niveau de risque par des mesures fiscales incitatives qui les orientent en particulier et en priorité vers la période critique qui est aussi la plus risquée, à savoir l'amorçage et le premier développement », explique Philippe Gluntz.

« Le stade crucial de l'amorçage est particulièrement risqué et seuls des leviers fiscaux puissants et bien calibrés peuvent permettre d'attirer des fonds d'investisseurs individuels privés dans ces sociétés »
Philippe Gluntz

Quel système de défiscalisation recommandez-vous pour continuer à encourager les Business Angels à investir dans la création d'entreprise ?

« La logique que nous recommandons pour un éventuel nouveau système reposerait sur les principes suivants : proportionner les incitations fiscales au risque pris par l'investisseur, et donc au stade développement de la PME

(amorçage, création, post-création, développement...) et mettre en place un système unique, simple et efficace qui se substitue à l'ensemble des systèmes existants (Madelin et TEPA). Ainsi, en lieu et place des systèmes actuels serait institué un crédit d'impôt égal à 60 % de l'investissement dans les TPE, 50% de l'investissement dans les PE et 22 % de l'investissement dans les PME. Par ailleurs, la création d'un PEA « à risque » - dédié exclusivement à gérer ces titres d'investissement à risque dans les TPE/PE/PME éligibles - serait une réponse adaptée à cette exigence de simplicité et d'efficacité », conclut Philippe Gluntz.

Patrick Haouat, Associé Gérant d'Erdyn



Le système français de recherche et d'innovation vit depuis une décennie une mutation en profondeur qui s'est accélérée depuis 2005. Quels en sont les résultats ?

« Cette mutation était indispensable et les lignes commencent à bouger. Cependant, en matière d'innovation, il est rare qu'une politique publique produise des effets économiquement mesurables moins de dix ans après sa mise en œuvre ; et il faut souvent plus pour que les mentalités évoluent en profondeur. Prenons l'exemple des pôles de compétitivité : les premiers projets labellisés par les pôles et financés par le Fonds Unique Interministériel (FUI) dès 2006 sont, pour les plus avancés, tout juste en train de devenir des innovations sur leurs marchés respectifs. Chercheurs, industriels et pouvoirs publics dialoguent et commencent parfois même à se comprendre, mais il reste du chemin à parcourir pour que les résultats de ces coopérations soient à la hauteur des enjeux auxquels nous sommes confrontés. »

Interrogé sur la situation du système français par rapport à ses homologues étrangers, Patrick Haouat poursuit : « Les différentes mesures se sont largement inspirées des meilleures pratiques mises en œuvre à l'étranger : clusters et campus à l'américaine, Instituts Fraunhofer allemands... Des réflexions stratégiques approfondies ont été menées, et il s'est avéré bénéfique pour les chercheurs de prendre du recul et de raisonner en termes d'enjeux, de marchés, de positionnement, de facteurs de différenciation... Mais, et c'est un problème typiquement français, la mutation engagée s'est faite au prix d'une complexification croissante, d'une superposition des dispositifs ; les procédures d'appels à projets sont souvent kafkaïennes, il faut réaliser une véritable ingénierie financière pour articuler les diverses sources de financement, et au final, certains chercheurs passent plus de temps à monter des dossiers qu'à chercher. Nous atteignons les limites de l'acceptable pour les acteurs de l'innovation, les PME ne savent pas à qui s'adresser. Vu de l'extérieur, nous prenons le risque de rendre notre système illisible. »

« La mutation du système français d'innovation s'est faite au prix d'une complexification croissante, d'une superposition des dispositifs (...) Je formule de mes vœux un véritable moratoire sur les nouveaux outils » Patrick Haouat

Que recommandez-vous pour simplifier le système d'aides à l'innovation ?

« Le grand emprunt a ajouté de nouveaux 'instruments' au système. Après la désignation des bénéficiaires des appels à projets en cours, je formule de mes vœux un véritable moratoire sur les nouveaux outils. Faisons fonctionner ceux qui existent déjà, et veillons à leur cohérence et à leur articulation. Osons même la simplification. L'instabilité dans les politiques publiques est le pire des maux. Les acteurs de l'innovation ont besoin de stabilité, d'une véritable visibilité pluriannuelle », conclut Patrick Haouat.

Jean-Francis Spindler, Vice-Président d'Axelera, en charge de l'international



Crées en 2005 suite à un appel à projet de l'Etat français, les pôles de compétitivité ont pour mission de promouvoir l'innovation et d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises. En quoi servent-ils véritablement l'innovation ?

« Actuellement, les pôles de compétitivité sont de bons leviers de l'innovation. Ils remplissent bien leurs missions en créant des connexions entre des acteurs économiques (TPE, PME-PMI, grands groupes industriels) et des acteurs académiques (établissements de recherche publics et privés, organismes de formation). Ce type de fonctionnement permet de répondre à la problématique principale de l'innovation qui nécessite un investissement dans des projets collaboratifs d'envergure. Si nous voulions améliorer tout cela, la notion de collaboration inter-pôles peut être intéressante. Il faudrait assembler des pôles encore plus largement le long des chaînes de valeur », explique Jean-Francis Spindler.

Selon vous, quelles peuvent être les conséquences suite aux aménagements sur le financement public de l'innovation ?

« Il est nécessaire de maintenir une politique constante de soutien de l'innovation, à une échelle multi-annuelle. Tout essoufflement de ce soutien mettrait en péril la compétitivité de la France »
Jean-Francis Spindler

« Je pense que la bataille de la compétitivité en France se gagnera en partie grâce à l'innovation. Si les soutiens à l'innovation baissent, nous allons nous affaiblir et perdre du terrain sur d'autres régions du monde, que ce soient les Etats-Unis, le Canada, les pays émergents ou encore les pays pétroliers à fortes ressources en capitaux. C'est pourquoi il est nécessaire de maintenir une politique constante de soutien de l'innovation, à une échelle multi-annuelle. Tout essoufflement de ce soutien mettrait en péril la compétitivité de la France », analyse-t-il, avant de poursuivre : « Le Grand Emprunt doit en partie combler le 'coup de rabot' porté sur le financement public de l'innovation. Maintenant, le plus important

est de bien comprendre sa vitesse de déploiement. Si l'on engage des capitaux assez rapidement sur les instituts de recherche technologiques (IRT) ou sur les instituts d'excellence en énergies décarbonées (IEED), la continuité du soutien à l'innovation sera assurée. En ce qui concerne le crédit d'impôt recherche, il a permis d'embaucher massivement depuis 3 ans des chercheurs, situation qui ne s'était plus vue depuis des années. Si cette aide venait à disparaître, nous pourrions faire les frais d'une concurrence très forte: les zones émergentes sont en train de subventionner l'innovation, les 'cerveaux' et les investissements risquent de se déplacer avec les subventions, d'autant plus que ces régions sont des marchés potentiels ».

Zoom sur la politique d'innovation en Irlande

Par Gary Fallon, Directeur France d'Enterprise Ireland



L'agence de développement irlandaise Enterprise Ireland se positionne comme un partenaire de la croissance durable et de la compétitivité des entreprises irlandaises. Alors que les entreprises françaises se perdent parfois dans le maquis de l'entrepreneuriat, l'Irlande privilégie cet interlocuteur unique pour accompagner ses PME/PMI et simplifier leurs démarches. Comment l'organisme officiel Enterprise Ireland accompagne-t-il les entreprises innovantes irlandaises ?

« Nous les accompagnons dans leur effort d'innovation de plusieurs façons. L'Etat, via Enterprise Ireland, participe au capital de PME innovantes : nous cofinçons des projets concrets de R&D jusqu'à 45% de leur montant total, après consultation et validation de leur business plan. Nous distribuons aussi des « Coupons Innovations » permettant aux entreprises d'accéder à l'expertise des universités ou des instituts de recherche technologique irlandais pour résoudre une problématique pouvant ralentir le développement de leur activité. Enfin, nous organisons chaque année un Forum de l'Investissement International où des entrepreneurs irlandais peuvent présenter leurs projets à des investisseurs internationaux ».

« Le financement public de l'innovation en Irlande n'a pas pâti de la crise, bien au contraire ! Nous nous sommes concentrés sur la R&D en augmentant de 7% nos investissements en faveur de l'innovation » Gary Fallon

Le financement public de l'innovation en Irlande a-t-il pâti de la crise ?

« Bien au contraire ! Nous nous sommes concentrés sur la R&D en augmentant de 7% nos investissements en faveur de l'innovation. En effet, Enterprise Ireland a dépensé 120 millions d'euros en 2010 pour soutenir les PME irlandaises innovantes. Cette stratégie s'avère payante puisque nous avons observé une bonne reprise des activités en Irlande, notamment au travers de la stabilisation de l'emploi et de la croissance des exportations ».

Pour en savoir plus et entrer en contact avec ces experts, merci de contacter :

Enterprise Ireland/France Angels/Sogedev	Ophélie Surini	01 41 11 37 83	ophelie@oxygen-rp.com
Erdyn	Marion Rouviller	03 28 65 05 20	marion@oxygen-rp.com
Axelera	Maiwenn Regnault	01 41 11 37 77	maiwenn@oxygen-rp.com